

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI – K. PERROIS – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY – P. ORMECHE – E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 16 POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale d'organiser pour la deuxième année consécutive en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Charente un marché des producteurs de pays sur le site du Bain des Dames.

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer une convention qui est établie pour la durée de la saison des marchés des producteurs de pays.

Après avoir entendu les explications du Maire, Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation avec la chambre d'agriculture pour le marché de pays qui aura lieu sur le site du Bain des Dames le 23 août 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE